



Les "unions de fait", dont le nombre a progressivement augmenté, se basent sur une fausse conception de la liberté de choix des individus et sur une vision tout à fait privée du mariage et de la famille.

Le mariage n'est pas un simple pacte de vie en commun, mais bien une relation ayant une dimension sociale unique par rapport à toutes les autres, dans la mesure où la famille, pourvoyant au soin et à l'éducation des enfants, se présente comme l'instrument primordial de la croissance intégrale de toute personne et de son insertion positive dans la société.

La mise éventuelle sur un pied d'égalité de la famille et des "unions de fait" au plan juridique se traduirait par un discrédit du modèle de la famille qui ne peut se réaliser dans une relation précaire entre les personnes, mais seulement dans une union permanente engendrée par le mariage, c'est à dire par le pacte entre un homme et une femme fondé sur un choix réciproque accompli librement, qui implique la pleine communion conjugale orientée vers la procréation...

La solidité du noyau familial est une ressource déterminante pour la qualité de la vie sociale en commun.

Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise 227.

URL source (modified on 04/07/2015 - 10:34):

<https://equipes-notre-dame.com/fr/les-equipes-notre-dame/references-sur-le-mariage-chretien/se-marier-pourquoi>

Liens

[1] [http://twitter.com/share?url=https://equipes-notre-dame.com/fr/printpdf/88&text=Simple Share Buttons&hashtags=simplesharebuttons](http://twitter.com/share?url=https://equipes-notre-dame.com/fr/printpdf/88&text=Simple%20Share%20Buttons&hashtags=simplesharebuttons)

[2] <http://www.facebook.com/sharer.php?u=https://equipes-notre-dame.com/fr/printpdf/88>